



AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9 Tél. 02 43 53 81 61 Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

8 Allée de la Chartrie 53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles R.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 27 mars 2024

Le Commissaire aux comptes,

ALTONEO AUDIT

David COCHERY

Accord



Être bien entouré, ça change tout!

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob, incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 530		5 530	5 530
Constructions	307 318	85 906	221 412	236 408
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	14 228	10 759	3 468	5 581
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				¥-
Participations et créances rattachées	15		15	15
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	207.004	96 666	230 425	247 534
ACTIF IMMOBILISE	327 091	96 666	230 425	241 334
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	3 045		3 045	8 956
Divers				
Valeurs mobilières de placement	137 859		137 859	27 859
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	350 680		350 680	315 660
Charges constatées d'avance	5 683		5 683	2 829
ACTIF CIRCULANT	497 266		497 266	355 304
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
PATAL BEILLATIE	824 357	96 666	727 691	602 838
TOTAL DE L'ACTIF	024 337	50 000	121 031	002 030





Être bien entouré, ça change tout !

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	525 607	516 058
Report à nouveau		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	125 243	9 549
Subventions d'investissement	A men	
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	650 850	525 607
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	13 403	11 748
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 403	11 748
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	34 292	41 795
Découverts et concours bancaires	24.000	44 705
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	34 292	41 795
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 640	12 602
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 643	
Dettes fiscales et sociales	7 574	7 392 3 494
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 494	
Autres dettes	6 435	200
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	C2 420	66 400
DETTES	63 438	65 483
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION	THE REAL PROPERTY AND PROPERTY AND PARTY AND P	
TOTAL DU PASSIF	727 691	602 838



Être bien entouré, ça change tout!

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 m o is
Ventes de marchandises	3 380	
Production vendue	3 033	2 321
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6 202	8 873
Reprises et Transferts de charge		204
Cotisations	8 872	8 544
Autres produits	271 034	228 973
Produits d'exploitation	292 521	248 915
Achats de marchandises	2 800	3 143
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	97 120	104 268
Impôts et taxes	2 089	2 108
Salaires et Traitements	37 662	40 361
Charges sociales	13 423	15 030
Amortissements et provisions	18 764	17 803
Autres charges	92 743	110 259
Charges d'exploitation	264 601	292 972
RESULTAT D'EXPLOITATION	27 919	-44 057
Opérations faites en commun	93 712	50 613
Produits financiers	4 096	3 660
Charges financières	483	669
Résultat financier	3 612	2 992
RESULTAT COURANT	125 243	9 549
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel	The same of the same of the	
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	125 243	9 549
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	5 927	5 606
Total des produits	5 927	5 606
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	5 927	5 606
Total des charges	5 927	5 606







ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31/12/2023



TABLE DES MATIERES

Être bien entouré, ça change tout!

1.			S FAITS CARACTÉRISTIQUES
DE L'	EXERCIC	E	4
1.3	1 OBJE	ET SOCIAL	4
1.3		URE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES	
1.3	3 ÉVÈI	NEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2.	DDINCH	PES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.3	_	ICIPES GÉNÉRAUX	
	2.1.1	Préambule	
	2.1.2	Cadre légal de référence	
2		OGATIONS Cotisation des Comités Départementaux	
	2.2.1	Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)	
		-	
3.	INFORM	MATIONS RELATIVES AU BILAN	8
3 ′	1 NOT	ES SUR LE BILAN ACTIF	8
٠	3.1.1	Principes généraux	
	3.1.2	État de l'actif immobilisé (brut)	
	3.1.2	.1 Détail des colonnes « B et C »	9
	3.1.3	Amortissements de l'actif immobilisé	
	3.1.4	Méthode et durées d'amortissements	
	3.1.5	Tableau de variation des immobilisations financières	
	3.1.6	Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023	
	3.1.7	Stocks	
	3.1.1	Etat des échéances des créances	
	3.1.2	Tableaux des dépréciations	
	3.1.3	Disponibilités Produits à recevoir par postes du bilan	
	3.1.4	Charges constatées d'avance	
2.	3.1.5	ES SUR LE BILAN PASSIF	
۵.₄	3.2.1	Tableau de variation des fonds propres	
	3.2.2	Fonds dédiés	
	3.2.3	Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)	
	3.2.4	Provisions pour risques et charges	
	3.2.4	.1 Tableau de variation	16
	3.2.4		
	3.2.5	Dettes	
	3.2.5		
	3.2.5		
2.5	3.2.6	Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler) RES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	
3.3			
4.	INFORM	MATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
4.1	1 COM	IPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	18
4.2		DUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	
7.0	4.2.1	Produits liés à la générosité du public	
	4.2.1.		19
	4.2.1		
	4.2.1		
	4.2.1		
	4.2.1.	.5 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler) Produits non liés à la générosité du public	
	<i>4.2.2</i> 4.2.2.		21
	4.2.2.		
	4.2.2.	.3 Autres produits non liés à la générosité du public	22
	4.2.3	Subventions et autres concours publics	22
	4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	

Salt.	an	én	22
o a G	2.5	Unis Don des fonds dédiés	23
	iiGH ia Ra	BESSOLISION PTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	23
		Modalités de répartition des charges	
4.3		Missions sociales	
4.3	3.3	Frais de recherche de fonds	
	4.3.3.1		
	4.3.3.2		
4.3		Frais de fonctionnement	
4.3		Dotations aux provisions et dépréciations	
	3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	25
4.4		RIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	
4.4	4.1 /	Principes généraux	26
	4.2	Principes de valorisation	26
		AU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	
4.6		ES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	
4.6		Honoraires des commissaires-aux-comptes	
	5.2 (Charges et produits exceptionnels	28
4.7		TE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	
4.7	7.1 (Compte d'Emploi des Ressources (CER)	29
4.7	7.2 1	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	31
4.7	7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	31
5. AU	JTRES I	NFORMATIONS DE L'ANNEXE	32
5.1	INFOR	MATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
		Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)	
		S INFORMATIONS	
5.2		Informations relatives aux bénévoles	
		Informations relatives au personnel salarié	
5.2		Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	
5.2		Certification du nombre d'adhérents	

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION CONTRE LO & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

Action de recherche :

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

· Actions en direction des malades :

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

Actions d'information, et de prévention, dépistage :

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

• Action de formation :

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements;

Le la lutte le lien encontre le nangerour !

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Néant

Mentionner également les évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Néant



2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Être bien entouré, ça change tout l

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à postériori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un

Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entrainera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

Étre bien erquote participe de la 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une participe quantification et une partiels ou inexistants, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

 Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Être bien entouré, ça change tout!

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

• Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa;



Être bien er301/2 çcÉtati de l'actif immobilisé (brut)

	Α	В	С	D
Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	327 076 15			327 076 15
Total	327 091	0	0	327 091

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→		
→···		
Immobilisations corporelles	0	0
→ …		
→···		
Immobilisations financières	0	0
→ …		
→		
Total	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.lmmobilisations incorporelles Amort.lmmobilisations corporelles Amort.lmmobilisations financières	79 557	17 109		96 666
Total	79 557	17 109	0	96 666

Satto négo et durées d'amortissements

Être bien entouré, ça change tout!

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	30 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 <u>Tableau de variation des immobilisations financières</u>

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	15			15
Total	15	0	0	15

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
•••			
Tota	0	0	0



Être bien entouré, ça change tout!

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé → Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance → Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	3 045	3 045	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	5 683	5 683	
Total	8728	8728	(

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Tota	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette	Valeur actuelle	Dépréd	iation	Produit financier
	Comptable		Dotations	Reprises	potentiel
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	137 859				
Total	137 859	0	0	0	C



en entoure, ça change tout !	EXERC	ICE 2023
Rubriques	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	280 393	
Livrets et comptes épargne	69 288	2 288
Comptes à terme		ANG COLLEGE
Total	349 682	2 288

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Rubriques à détailler		
Fournisseurs débiteurs		
→ 401 Fournisseurs		3 958
\rightarrow		
Créances clients et comptes rattachés		
\rightarrow		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ 451211 Dons à recevoir BN	3 038	4 998
\rightarrow		
\rightarrow		
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	3 038	8 956

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Rubriques à détailler		
GYM VOLONTAIRE 2023-2024	3 925	
CITYA 1T2024	509	470
QUADIENT	1 102	1 054
A SSURANCE SMACL	147	138
TOUILLER		18
TICKETS RESTAURANTS		1 152
Total	5 683	2 82



3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2

	01/01/2023	Affectation	Affectation du résultat	Augm	Augmentation	Dimi	Dim inution	
Variation des fonds propres	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant		Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires → Fonds de réserve dénérale	516 058	9 549						
→ Fonds de réserve missions sociales → Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice				125243	adissifua sa ba			
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	al 516 058	9 549	0	125 243	0	0		0

2.2. Fonds dédiés La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagementéprient leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». C	nceurs à de fonds dédi	es projets défini és » avec pour itant initial	s qui, à la clôture d contrepartie une ch Fonds à engager	e l'exercice, n'a pu arge comptabilisée c	Utilisation de fonds	Reports en fonds « Reports en fonds Fonds restant à
issus de :	Année	Montant	au debut de l'exercice	en fonds dedies (689)	reportės (789)	engager en fin d'exerice
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
: : : ↑ ↑ ↑ ↑ ↑						
Ressources liées à la Générosité du Public		0	0	0	0	0
 → Dons à détailler → →						17
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler → →						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
:: :· ↑				11		
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)

Situation		Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Report en Fonds restants fonds reportés à engager en fin d'exercice
Resentices	Année	Montant	196	7896	9689	196
			A	8	ပ	D= A-B+C
Legs		0	0	0	0	0
····						
\uparrow						
\uparrow						
\uparrow						
↑						
\uparrow						
Donations :		0	0	0	0	0
1						
` ↑						
↑						
↑						
\uparrow						
\uparrow						
Total		0	0	0	0	0

Être bien entouré, ça change tout!

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
> Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	11 748	1 655		13 403
\rightarrow				
Total	11748	1 655	0	13 403

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

		Degré	d'exigibilité du pa	assif
Dettes	Montant brut		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de !
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine	34 292	0 7 598	26 694	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 643	11 643		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	7 574	7 574		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 494	3 494		
Autres dettes	6 435	6 435		
Produits constatés d'avance		0		
Total	63 438	36 744	26 694	-

🤝 attor 🕭 p <u>Détail des dettes fiscales et sociales</u>

Être bien entouré, ca change tout!

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	274	315
 → Impôt sur les sociétés → Taxe sur les salaires → Formation professionnelle et autres taxes → Etat charges à payer 	274	315
Dettes sociales :	7 299	7 077
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 367	1 456
→ Caisse de retraite	931	965
 → Caisse de prévoyance → Personnel autres charges à payer → Organismes sociaux autres charges à payer 	273	283
→ Dettes congés à payer	3 2 1 3	2 996
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 477	1 377
→ Prélèvement à la source	39	
Total	7 574	7 392

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	5 284	7 182
→ FNP LIGUE NATIONAL FNP LA POSTE FNP Cours EPGV	4 578 706	5 262 264 1 656
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
 Dettes des legs et donations :	0	0.00 (0.00 m) (0.00 m
	6 435	200
Autres dettes : Assurance Recherche	6 435	200
Total	11 719	7 382

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Être bien entouré, ça change tout!

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

A LÍGUE REPORTING - COMITÉ DE LA MAYENNE		Décemi	ore 2023	Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité de public
CHARGES PAR DESTI	NATION				
MISSIONS SOCI	IALES	174 203,57	173 001,95	191 342,08	189 849,3
1.1 Réalisées en f	France	174 203,57	173 001,95	191 342,08	189 849,3
1.1.1 Actions	réalisées par l'organisme	113 651,99	112 450,37	119 756,08	118 263,3
1.1.2 Versem	ents à d'autres organismes agissant en France	60 551,58	60 551, 58	71 586,00	71 586,0
1.2 Réalisées à l'é	tranger				
1.2.1 Actions	réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versemi	ents à un organisme central ou d'autres organismes				
FRAIS DE RECHE	ERCHE DE FONDS	29 498,06	27.895,06	31 645,93	31 645,5
2.1 Frais d'appel d	à la générosité du public	29 378,06	27.775,06	31 643,14	31 643,1
2.2 Frais de reche	rche d'autres ressources	120,00	120,00	2,79	2,7
FRAIS DE FONC	TIONREMENT	59 832,92	54.830,87	68 918,60	59 835,5
3.1 Frais d'inform	ation et de communication	2 074,63	2 074,63	1 243,93	1 243,9
3.2 Frais de fonct	ionnement	39 854, 34	34 852,29	51 213,53	
3.3 Autres charge	25	17 903, 95	17 903, 95	16 461,14	THE RESERVE TO SHARE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO I
DOTATIONS AU	IX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 550,24	1 550,24	1734,00	1734,0
IMPOTS SURLE	S BÉNÉFICES				
REPORTS EN FO	ONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES		265 084,79	257 278,12	293 640,61	283 064,8
XCÉDENT OU DÉFICI		125 243,14		9 5 48,51	

	Décem	bre 2023	Décem	bre 2022
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
L CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			5 339,97	5 339,97
Réalisées en France			5 339,97	5 339,97
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS 3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 926,76	5 926,76	265,76	265,76
TOTAL	5 926,76	5 926,76	5 605,73	5 605,73

LA LIQUE REPORTING - COMITÉ DE LA MAYENNE	Décembre 2023		Décembre 2022	
RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité di public
PRODUITS PAR ORIGINE				
. PRODUITS LIÉS À LA GENÉROSITE DU PUBLIC	-377 485,07	-377 485,07	-282 765,95	-282 765,9
1.1 Cotisations sans contrepartie	-8 872,00	-8 872,00	-8 544,00	-8 544,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-271 033,84	-271 033,84	-228 951,79	-228 951,79
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-97 579,23	-97 579,23	-45 270,16	-45 270,16
PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	+6 640,86		-11 550,17	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Porrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-6 640,81		-11 325, 11	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-0,05		-225,06	
SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-6 202,00		-8 873,00	
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRÉCIATIONS				
S. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-390 327,93	-377 485,07	-303 189,12	-282 765,9

	Déceml	ore 2023	Décemi	bre 2022
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-5 926,76	-5926,76	-5 605,73	-5 605,73
Běnévolat	-5 926,76	-5 926,76	-5 605,73	-5 605,73
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-5 926,76	-5 926,76	-5 605,73	-5 605,73

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

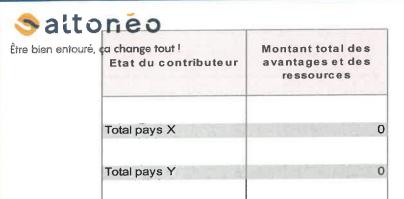
Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €



Total pays Z

Total

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

0 0

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	66 906
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	9 957
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		76 863

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6754XXXX 681640XX 6891XXXX	
TOTAL	000000 000000 000000 000 000 000 000 0	C
SOLDE DE LA RUBRIQUE		76 863

SOLDE DE LA RUBRIQUE

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.



Être bien entouré, ça 4hart strout utres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Exercice 2023	Exercice 2022
2 573	1 373
4 096 16 445	3 661 39 288
	44 322
	2023 2 573 4 096

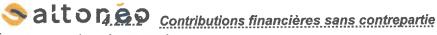
(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.



Être bien entouré, **ça change tout** !

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services Transfert de charges Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Redevances d'actifs incorporels → Loyers → Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		204
Total	0	204

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »



Être bien entográ ça Represes sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales :
- Frais de recherche de fonds ;
- · Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

- Pour les charges de personnel de l'assistante comptable : 70% au fonctionnement, 25% au traitement des dons et 5% à l'accueil.
- Pour les charges de personnel de la coordinatrice, affectation selon le temps passé aux différentes activités du Comité à partir d'un suivi quotidien, un récapitulatif étant fait mensuellement pour l'affectation.
- Pour les autres charges indirectes, affectation selon une clé de répartition utilisée en 2014 à savoir 50% sur le fonctionnement et 50% répartis sur les différentes activités. Le principal critère pris en compte étant le temps passé et garde un caractère permanent.

Cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 16 juin 2016

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	1 409	238	1 486	3 133
Assurance			135	135
Bectricité et eau	392	75	470	937
Téléphone	558	96	588	1 242
Affranchissement	1 656	151	950	2 7 5 6
Autres (à préciser)				0
Total	4 015	560	3 628	8 203

La la companyable de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail Être beffectif passéclans les remplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	25 769	22 955
Actions d'information, de prévention et de dépistage	468	7 268
Actions de formation		
Actions de recherche	988	792
Actions de societé et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	1 857	3 000
Frais de fonctionnement (dont communication)	22 004	21 375
Total	51 085	55 390

4.3.2 Missions sociales

Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	113 652	118 263
Actions d'information, prévention, dépistage		6 740
Actions de formation		
Actions de recherche		2 645
Actions autres		
Total	113 652	127 648
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	60 552	71 586
Actions autres		
Total	60 552	71 586

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

 Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales; Etre bien erdőimépstissempentou de collecte de participations, contributions et taxes;

• Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques		2023	2022
Frais d'information et de communication		2 075	1 244
Frais de gestion (à détailler)		34 918	36 239
Frais de formation administrative		129	133
Impôts et taxes		923	974
Cotisation statutaires 10%		3 885	17 668
Dot Amortissements		17 109	16 069
Charges financieres		795	669
	Total	59 833	72 996

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	5 927	5 606
	Total	5 9 2 7	5 606

Exemples: valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TARI FALI DE PADDROCHEMENT		Missions	Missions sociales		Frai	Frais de recherche de fonds					
ENTRE	Réalisées	Réalisées en France	Réalisées	Réalisées à l'étranger			Frais de	Dotations	Impôts sur	Report en	TOTAL
LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres	fonction- nement	aux provisions	les bénéfices	fonds	COMPTE DE RÉSULTAT
Achats de marchandises Variation de stock	107				2 552	LECTION	140				2 800
Autres achats et charges externes	59860				13 479	120	23 661				97 120
Aides financières	17 799	60 552									78351
Impôts, taxes et versement assimilés	785				382		923				2 089
Salaires et traitements	20 500				7 693		9 4 7 0				37 662
Charges sociales	6725				2 538		4 160				13 423
Doations aux amortissements et dépréciations	105			•••то ••			17 109	1550			18 764
Dotations aux prévisions				e sérence							
Reports en fonds dédiés				1140401							
Autrescharges	7771			.,,,,,	2 734		3886				14 391
Charges financières				***************************************			483				483
Chargesexceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices											
TOTAL	113 652	60 552	0	o	29.378	120	59833	1550	c	C	265 084

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE	Mission	Missions sociales	Frais de	Frais de	TOTAL
LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	recherche de fonds	fonction- nement	COMPTE DE RESULTAT
Secours en nature		andalah saksan			
Mises à disposition gratuite de biens		TALANA CORPORATE			
Prestations de services					
Personnel bénévole		accession a proposed of			
TOTAL	0	0	0	0	0

Être bien entouré, ça change tout!

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 746
Total	4 746

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ à détailler	
→	
→	
→	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler	
→	
→	
→	
→	
→	
→	
Total	0

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LÍQUE	053 - COMITÉ DE LA MAYENNE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ	TOTAL GÉNÉROSITÉ
		DU PUBLIC	DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXE	RCICE	5 50 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	1000 W/0000
1. MISSIONS SOCIALES		173 001,95	189 849,37
1.1 Réalisées en Franc		173 001,95	189 849,37
Actions réalisées par		112 450,37 98 019,69	118 263,37 103 481,57
	des malades, des proches et étbs de santé on et de promotion du dépistage en direction du public	4 824,10	6 483,73
Actions de prevenue	n et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	143,90	176,68
Actions de société e		431,71	530,03
Actions internationa	ales réalisées par l'organisme		
	des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	9 030,97	7 591,36
	subvention-administration d'établissement		
Autres actions	res organismes agissant en France	60 551,58	71 586,00
	des malades, des proches et ebts de santé	00 00 1,00	
Actions de prévention	on et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation	n et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction	des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	60 551,58	71 586,00
Programmes nationa		13 551,58	41 586,00 30 000,00
	ux et départementaux	47 000,00	30 000,00
Mission reversement Autres actions	tregs		
Actions de société e	t politique de santé		
1.2 Réalisées à l'étrang			
Actions réalisées pai	l'organisme		
Versements à un org	ganisme central ou d'autres organismes	/	
2. FRAIS DE RECHERCH	HE DE FONDS	27 895,06	31 645,93
2.1 Frais d'appel à la g	énérosité du public	27 775,06	31 643,14
Frais d'appel de dor		8 090,58	8 759,04
Frais d'appel des le	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	5,000,72	0.570.40
Frais traitements de		6 029,77	9 570,48
Frais de traitements	our des dons en nature		
Achats pour manifes		13 654,71	13 313,62
Activités de récupér			
2.2 Frais de recherche	d'autres ressources	120,00	2,79
	de Mécenat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mé			
	de Mécénat Formation de Mécénat Formation		
	nage entp Aides aux Malades		
	nage ento Info,Prév, Dép		
	nage entp Formation		
***********	nage entp Recherche	120,00	2,79
Frais de recherche	artenariat ccherche de subventions et autres concours publics	120,00	2,73
3. FRAIS DE FONCTION		54 830,87	59 835,54
	et de communication	2 074,63	1 243,93
	et de communication externe	2 074,63	1 243,93
	et de communication interne		
3.2 Frais de fonctionne	ement	34 852,29	42 115,47
Frais de gestion		29 915,48	36 238,62
Formation administ	rative	128,64	132,79
Impôts et taxes	2.109/	922,76 3 885,41	973,71 4 770,35
Cotisation statutaire 3.3 Autres charges	2 1070	17 903,95	16 476,14
Charges financières		794,66	407,62
Dotations aux amor	tissements	17 109,29	16 068,52
Charges exceptionne			
TOTAL DES EMPLOIS		255 727,88	281 330,84
	ROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 550,24	1 734,00
	S DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
	ÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	120 206,95	
	LINGSITE DO LOBITO DE F EVELOCE		202.064.04
TOTAL		377 485,07	283 064,84



Être bien entouré, ça change tout!

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		5 339,97
Réalisées en France		5 339,97
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	5 926,76	265,76
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	5 926,76	5 605,73

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice		

LA LIQUE 053 - COMITÉ DE LA MAYENNE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE	DOTOBLIC	501055.0
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-377 485,07	-282 765,95
1.1 Cotisations sans contrepartie	-8 872,00	-8 544,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-271 033,84	-228 951,79
Dons manuels non affectés	-240 299.14	-191 401.03
Dons manuels affectés	-26 734,70	-33 176,76
Legs, donations et assurances-vie non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Mécenat	-4 000,00	-4 374,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-97 579,23	-45 270, 16
Manifestations	-202,70	-822,59
Ventes (dont abonnement à vivre)	-3 200,24	
Prestations et autres ventes	-460,00	-550,00
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs	. al al anada maran	
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-2 549,84	-948,80
Autres produits affectés	100000	
Produits financiers	-4 095,55	-3 660,44
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-87 070,90	-39 288,33
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-377 485,07	-282 765,95
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-298,89
TOTAL	-377 485,07	-283 064,84

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	325 110,85
tre bien entoure, ca change tout t + Excedent ou - insuffisance de la générosité du public	120 206,95
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	445 317,80

309 341,22
-298,89
16 068,52
325 110,85

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-5 926,76
Bénévolat	-5 926,76
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	-5 926,76

TOTAL		
::::::::::::::::::::::::::::::::::::::		
-5 605,73		
-5 605,73		
-5 605,73		

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investisseme nt	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
	Total						

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.



5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

Être bien entouré, ça change tout!

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)

Nature d'engagements	2023	2022
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant		
acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	11			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit";				
Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc				
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	1			
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc réunions Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones) Quête sur la voie publique ou à domicile	6 4 4	41 291 15	· ·	5028,4
Démarches auprès des notaires, des entreprises Autres.				
Total	25	347	0,20	5 996

⁽¹⁾ A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

⁽²⁾ Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

attories au personnel salarié

Être bien entouré, ça change tout!

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres	1	1 820	1
Total	1	1 820	1

^{(1) =} nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	10 508
6257 - Réceptions	Restauration	26
••		
	Total	10 534

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

Certification du nombre d'adhérents 5.2.4

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1 109 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.